

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2017

PRÉSENTS : Mmes Dominique GADOU, Christine NÉMOZ, Danielle FAVIER, Martine MÉRAUD, Catherine TEILLON, Monique PERRIOL, Isabelle COURTIAL, Gésabelle GIROUD,  
MM. Bernard PIÉGAY, Jean BELANTAN, Maurice BELANTAN, Aimé VUAILLAT, Guillaume ARRU-GALLART, Gérard CHABOUD-GRILÉ, André CHABERT,  
Damien RIGOLLET.

ABSENTS : M. Gérald REVEYRAND avec pouvoir à Monsieur Maurice BELANTAN,  
M. Jean-Marc GUILLET avec pouvoir à Monsieur Damien RIGOLLET.  
Secrétaire de séance : Madame Christine NEMOZ.

### URBANISME

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- + Commune de VEZERONCE-CURTIN : division de propriété, rue du cholard,
- + Monsieur BRAÏTO : division de propriété, rue du cholard,
- + Monsieur Guy FRILLEUX : pose de panneaux photovoltaïques, route de Morestel,
- + Madame Virginie ESCOMEL : pose de panneaux photovoltaïques, rue du stade,
- + Monsieur Georges FAVIER : pose d'une clôture, rue du Mollard bayet.

### PERMIS DE CONSTRUIRE

- + Monsieur Anthony GONZALEZ : construction d'une maison, rue des fontainiers.

### CERTIFICATS D'URBANISME

- + Consorts DUGAS : constructibilité, Braille.

### BONS D'ACHAT PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal après vote, décide d'augmenter le montant des bons d'achat distribués au personnel communal pour les fêtes de fin d'année. Il passera de 50 € à 80 €. Deux votes ont été recensés pour augmenter le bon d'achat à 100 €.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays des Couleurs a fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec les Communautés de Communes de l'Isle CREMIEU et des Balmes Dauphinoises pour former la nouvelle Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné. Suite à cette fusion, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné a décidé de restituer la compétence éclairage public à chaque commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il convient donc, à partir du 01/01/2018, de confier la maintenance de l'éclairage public à une entreprise, afin d'assurer le bon fonctionnement des installations.

Il existe une possibilité de contrat avec le SEDI, le délai d'attente d'instruction du dossier est de plus d'un an, le Conseil municipal, après discussion, décide de confier la maintenance de l'éclairage public à SPIE CITYNETWORKS de SAINT GENIX SUR GUIERS (73).

Conditions du contrat :

- ⇒ durée : 4 ans à partir du 01/01/2018 (par périodes annuelles renouvelables tacitement),
- ⇒ 22,00 € H.T. par projecteur et par an (fourniture matériel en plus),
- ⇒ 20,70 € H.T. par foyer lumineux et par an y compris éco taxe,
- ⇒ 3 000, 00 € H. T. par an pour pose et dépose d'illuminations,
- ⇒ variation des prix selon TP12 et application de la formule de révision indiquée au contrat, article 11.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec SPIE CITYNETWORKS.

### **COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Association Clodomir a été dissoute. Le Comité des fêtes a décidé de reprendre le spectacle Clodomir qui aura lieu le 7 juillet 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 3 000 € au Comité des fêtes pour l'organisation de cet évènement qui correspond au montant du feu d'artifices tiré chaque année à cette période.

Après discussion, le Conseil municipal donne son accord pour l'attribution de cette subvention. Monsieur le Maire est autorisé à mandater la dépense.

Le Comité des fêtes a également déposé des demandes de subventions auprès du Département de l'Isère, du Député, Du Sénateur et du Conseiller Départemental.

### **ACQUISITION FONCIERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'opportunité d'acheter une maison en centre du village qui pourrait permettre une réserve foncière pour une opération d'aménagement d'ensemble ultérieurement.

La maison d'habitation des conjoints DESVIGNES, située 9 rue du 19 mars 1962 est à vendre : 132 000 €.

Après discussion, le Conseil municipal décide d'acheter ce tènement :

Parcelles C 106 – 591 - 592 pour 2 a 90 ca pour la somme de 132 000 €.

Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur André CHABERT, adjoint, à signer tous documents nécessaires à cet achat.

### **ESPACE CULTUREL CONDORCET**

Afin de présenter un projet d'agrandissement des locaux de la restauration scolaire, il est nécessaire de réaliser un relevé topographique des lieux : 2 016 € TTC. Accord du Conseil municipal. Un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR sera déposé pour l'année 2018. Celui auprès du Département a été déposé courant 2016 : le taux de subvention pourrait être de 40 % pour chaque organisme.

### **MENUS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Madame Catherine TEILLON informe le Conseil municipal qu'il a été proposé aux enfants de la restauration scolaire un menu du terroir : les ingrédients ont été achetés localement chez des producteurs.

MENU :

Salade de pommes de terre	} Gaec de la cascade Vezeronce-Curtin
Gratin de courges	}
Saucisse	Eurl VINCENT Vezeronce-Curtin
Yaourt	Gaec ALLAGNAT de SAINT SORLIN DE

MORESTEL

Pomme Gaec de la cascade Vezeronce-Curtin

Les enfants ont apprécié ce menu pour lequel des informations leur ont été données quant à la provenance des ingrédients.

Le prix des fournitures est d'environ 1,58 € par repas alors que par les fournisseurs habituels il serait d'environ 0,98 €.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler chaque mois ce repas issu des producteurs locaux. Accord du Conseil municipal.

### **TRANSPORT SCOLAIRE**

Peu d'enfants prennent le transport scolaire (une douzaine environ). Il a été étudié une meilleure sortie sur la route des Alpes, mais il n'a pas été trouvé de solution adéquate. La question se pose de conserver le transport scolaire, si aussi peu d'enfants l'empruntent.

### **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DE CORBELIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de participation aux frais de scolarisation d'enfants de la commune à l'Ecole privée de Corbelin. Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande étant donné que les écoles de VEZERONCE-CURTIN ainsi que tous les services périscolaires, ont la capacité d'accueil nécessaire.

### **GROUPEMENT DE COMMANDES DE PAPIERS A4 A3 COULEUR BLANCHE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné propose à ses communes membres, la constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet la fourniture de papiers A3 et A4 de couleur blanche, par commandes groupées. Ce groupement permettra d'obtenir de la part du candidat sélectionné les meilleures conditions financières et commerciales pour l'exécution des prestations demandées. Les commandes devront se faire sur 3 périodes de l'année, définies dans la convention de groupement de commandes à savoir :

- Semaine 07
- Semaine 24
- Semaine 41

Ce choix de trois commandes a pour objectif de limiter le nombre de livraisons à trois également et de traduire la volonté de restreindre et d'optimiser les déplacements des fournisseurs. La facturation est directement adressée à chaque membre du groupement en fonction de ses commandes. Le Maire propose au conseil municipal que la commune adhère au groupement de commandes relatif à la fourniture de papiers A3 et A4 de couleur blanche.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture de papiers A3 et A4 de couleur blanche,
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser le Maire à signer tous autres documents y afférents,

Après discussion, le Conseil municipal donne son accord pour ce groupement de commandes comme ci-dessus indiqué.

### **REPRISE DE COMMERCE**

Après travaux dans les locaux, Madame Nathalie OLIVA reprendra le PERLIN PAIN PAIN à partir du 15 février 2018.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE**

Il est rappelé que chaque conseiller municipal reçoit un compte rendu des décisions prises par la CCBD par voie informatique. Chaque mois, les conseillers communautaires évoquent ces décisions et peuvent répondre aux interrogations des conseillers municipaux.

### **DIVERS**

Le Bulletin municipal sera à distribuer à partir du 22/12/2017.

Le 02/02/2018 : spectacle de la commission culturelle : jazz/classique Harmonie des Tisserands : 7 € l'entrée.